

Bourse académique

Le programme souhaite soutenir les engagements académiques qui sont le résultat d'une sélection.

Pour être éligible à la subvention, le jeune doit avoir un statut d'étudiant à temps plein et être âgé de 6 à 25 ans.

Pour avoir toutes les chances d'être retenu, le projet doit répondre le plus possible aux critères suivants :

- la bonification des acquis académiques;
- un encouragement à l'excellence.

Le tout pour des activités reconnues par des institutions notoires ou des milieux spécialisés.

Bourse - Participant à des Jeux Olympiques ou Paralympiques

Le programme entend venir en aide aux athlètes lors de Jeux Olympiques ou Paralympiques.

- Les bourses sont accordées à la participation et/ou à l'obtention d'une médaille.

Dans le cas où l'athlète gagnerait plus d'une médaille, le dossier sera réévalué en lien avec les ressources disponibles.

- L'octroi d'une bourse pour un médaillé Olympique ou Paralympique ne doit en aucun cas compromettre la survie du Programme Défi-ACTION et devra être reconstruit advenant le cas contraire.

CE DOCUMENT EST
ÉGALEMENT DISPONIBLE
SUR NOTRE SITE WEB
WWW.VILLE.SAINTE-CATHERINE.QC.CA

Bourse communautaire, écologique et humanitaire

Le programme souhaite soutenir les engagements communautaires, écologiques et les missions humanitaires qui sont le résultat d'un acte volontaire ou émerite.

Les jeunes doivent être les véritables auteurs et/ou porteurs d'un projet ou d'une réalisation dans laquelle ils s'accomplissent et se surpassent.

Pour être éligible à la subvention, le jeune doit être âgé de 6 à 25 ans.

Pour avoir toutes les chances d'être retenu, le projet doit répondre le plus possible aux critères suivants :

- une action bénévole;
- une utilité sociale;
- la pérennité du projet;
- une réduction de l'empreinte écologique.

Le tout pour des activités reconnues par des institutions notoires ou des milieux spécialisés.

Comment puis-je faire une demande au programme Défi-ACTION?

Le programme Défi-ACTION s'adresse exclusivement aux résidents de la Ville de Sainte-Catherine et est administré par le Service sports, culture et vie communautaire.

- Le formulaire de demande doit être complété et signé par le requérant;
- Le formulaire doit être accompagné de toutes pièces justificatives et documents supplémentaires nécessaires pour motiver la demande;
- **Le formulaire doit être complété au plus tard 30 jours après la date d'émission des pièces justificatives;**
- Ce formulaire doit être acheminé au secrétariat du Service sports, culture et vie communautaire de la Ville de Sainte-Catherine.
- Une lettre de présentation doit accompagner le formulaire.

Quelles sont les bourses?

Si le projet est accepté, une bourse de 75 \$ à 750 \$ par individu, groupe restreint ou groupe complet sera remise pour chaque demande répondant aux critères, le tout selon la pondération en vigueur.

Pour le volet Olympique et Paralympique, les bourses varient entre 1 000 \$ et 5 000 \$.

Les bourses ne sont pas cumulatives pour une même demande.

À quel moment vais-je recevoir une réponse?

Toute demande sera traitée dans un délai de 60 jours.

Dans le cas d'une réponse positive, le demandeur recevra une confirmation d'engagement de la municipalité.

Le demandeur devra, au plus tard 15 jours ouvrables suivant l'événement, faire parvenir au Service sports, culture et vie communautaire une preuve de participation pour terminer le processus et recevoir le paiement.

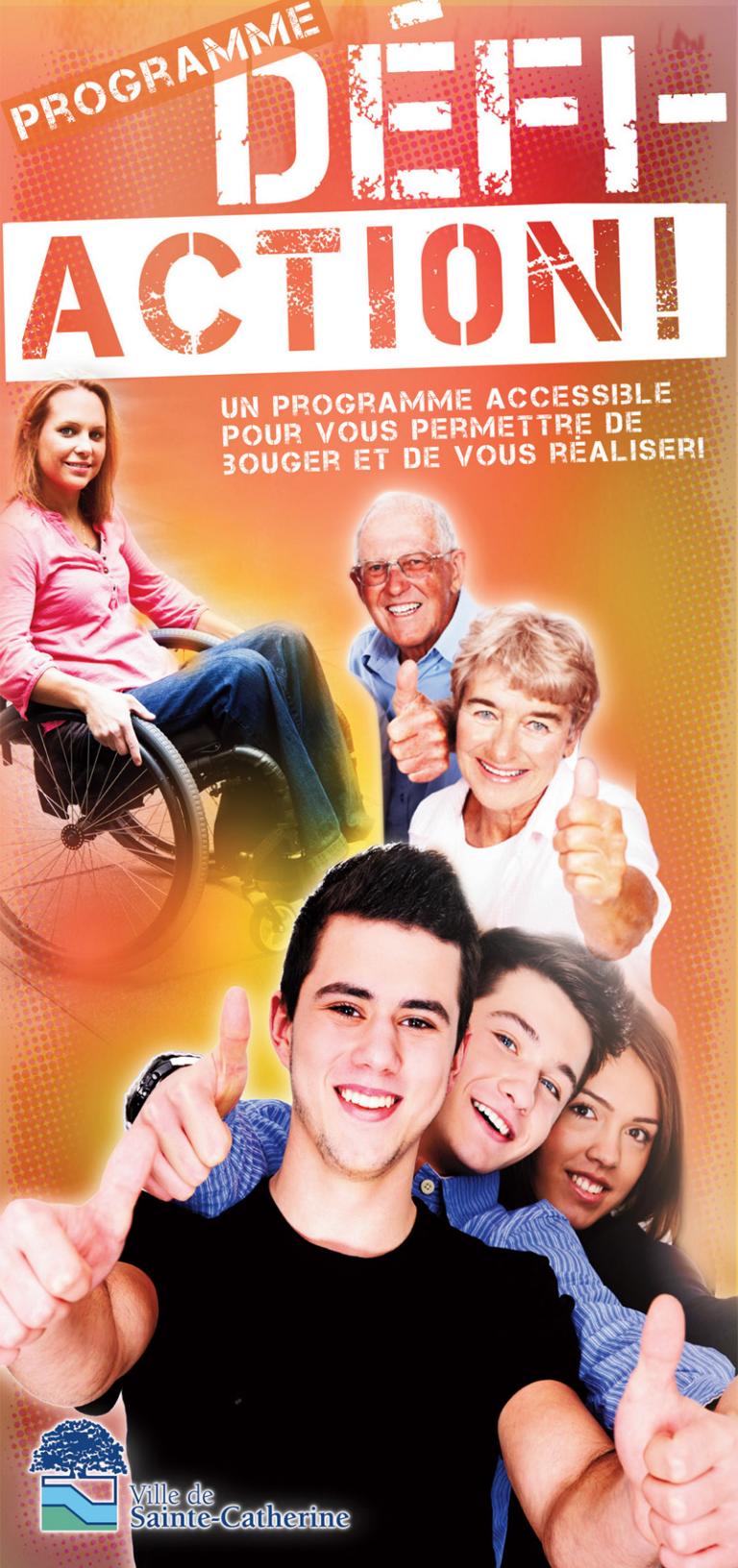
Dans le cas d'une réponse négative, le demandeur sera informé par écrit.

RENSEIGNEMENTS Service sports, culture et vie communautaire

ADRESSE POSTALE
5465 boul. Marie-Victorin
Ville Sainte-Catherine (Québec)
J5C 1M1

ADRESSE CIVIQUE
5365 boul. Saint-Laurent
Ville Sainte-Catherine (Québec)

Tél. : 450 632-0590, poste 5210
Fax : 450 638-9908
Site internet : www.ville.sainte-catherine.qc.ca



Terminologie

Individuel : une personne seule
Groupe restreint : 2 à 7 personnes *
Groupe complet : 8 personnes et plus *

* Dans le cas des groupes restreints et complets, le requérant doit fournir la liste de tous les participants éligibles au programme avec leurs coordonnées complètes (adresse complète, numéro de téléphone et date de naissance). Le Service sports, culture et vie communautaire se réserve le droit d'exiger les preuves de résidence pour chacun d'eux.

Résident : toute personne physique, âgée de 18 ans et plus, domiciliée sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine ou toute personne physique, âgée de 18 ans et plus, propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine (le compte de taxes doit être émis au nom de la personne ou à celui d'un commerce).

Aucun représentant d'une personne morale ne peut avoir accès à ce programme.

Dans le cas des enfants mineurs, l'un des parents ou le tuteur légal doit répondre aux critères ci-haut mentionnés.

Preuve de résidence : document émis par une autorité reconnue, récent (ex : permis de conduire, facture d'électricité, bail, etc.)

Dans le cas d'un candidat d'âge scolaire, un relevé de notes récent est exigé à la fois pour démontrer le statut d'étudiant et le lien parental pour la preuve de résidence.

Pièces justificatives : facture, lettre de confirmation de participation ou formulaire d'inscription approuvé.

Documents supplémentaires : liste des participants (pour les groupes restreints et/ou complets), dossier médical, attestation d'étudiant à temps plein

Preuve de participation : document officiel, émis par l'organisateur de l'événement au candidat, confirmation de la participation.

Bourse sportive

Le programme entend venir en aide aux athlètes âgés entre 6 et 17 ans, appelés à représenter la Ville lors de tournois, compétitions et/ou championnats sanctionnés, d'envergure et de notoriété québécoise, canadienne ou internationale.

Bourse de soutien à la participation

Le programme souhaite offrir aux personnes de 17 ans et moins et à celles de 65 ans et plus le remboursement de l'excédent des frais exigés pour les inscriptions à des activités sportives, culturelles et/ou communautaires hors territoire.

Pour avoir toutes les chances d'être retenu, les frais de non-résident doivent répondre aux critères suivants :

- être en lien avec une activité non-offerte sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine
- être la surprise non-résident
- la carte-citoyen, si obligatoire

Dans le cas des activités municipales, fédérées ou reconnues par des institutions notoires ou des milieux spécialisés.

Bourse d'accessibilité

Le programme souhaite offrir aux personnes handicapées des bourses permettant de défrayer les frais en lien avec l'accompagnement **obligatoire** par une personne spécialisée ou référencée par un spécialiste, permettant ainsi à la personne de faire la pratique d'activités sportives, culturelles ou communautaires.

Les activités assujetties aux remboursements devront être des activités municipales, fédérées ou reconnues par des institutions notoires ou des milieux spécialisés.

DÉFACTION !

Formulaire de demande de subvention

INDIVIDUEL : une personne seule GROUPE RESTREINT : 2 à 7 personnes GROUPE COMPLET : 8 personnes et plus

REQUÉRANT (participant âgé de 18 ans et plus ou parent, tuteur, entraîneur, responsable, etc.)

Pour les groupes restreints ou complets, vous devez nommer un requérant et joindre la liste de tous les participants en annexe

Prénom _____
Adresse _____
Ville _____
Date de naissance

| | | | | | | | | | | |
|---|--|---|--|---|--|---|--|---|--|---|
| A | | A | | M | | M | | J | | J |
|---|--|---|--|---|--|---|--|---|--|---|

Téléphone (rés.) _____

Nom de la personne ou de l'organisation à qui le chèque sera émis (si différent du requérant)

Prénom _____
Adresse _____
Ville _____
Nom _____
App. _____
Code postal _____
Nom _____
App. _____
Code postal _____
Nom _____
App. _____
Code postal _____
Âge _____

PARTICIPANT (si mineur)

Même adresse que le requérant

Prénom _____
Adresse _____
Ville _____
Date de naissance

| | | | | | | | | | | |
|---|--|---|--|---|--|---|--|---|--|---|
| A | | A | | M | | M | | J | | J |
|---|--|---|--|---|--|---|--|---|--|---|

Téléphone (rés.) _____

CATÉGORIE DE BOURSES

Les bourses ne sont pas cumulatives

- Bourse académique
- Bourse communautaire, écologique et humanitaire
- Bourse de participation à des jeux Olympiques ou Paralympiques

Coordonnées d'une référence, autre que le requérant, qui a un lien avec la discipline que pratique le ou les participants

Prénom _____
Adresse _____
Ville _____
Lien avec le requérant _____
Nom _____
App. _____
Code postal _____

Le requérant certifie que toutes les informations, pièces justificatives et documents complémentaires, incluant les coordonnées des participants, sont véridiques.

Le requérant s'engage à aviser le Service sports, culture et vie communautaire de toute information susceptible de modifier la demande initiale au cours de son traitement.

En déposant une demande, le requérant et les participants autorisent la Ville de Sainte-Catherine à utiliser toute photographie prise lors de l'événement.

Signature du requérant :

Date :

| | | | | | | | | | | |
|---|--|---|--|---|--|---|--|---|--|---|
| A | | A | | M | | M | | J | | J |
|---|--|---|--|---|--|---|--|---|--|---|

La demande est accompagnée des documents complémentaires (liste des participants pour les groupes restreints et/ou complets, dossier médical, attestation d'étudiant à temps plein)

La demande est accompagnée de toute autre pièce jugée nécessaire à l'étude de votre dossier